

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>	
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 23 Procurations : 3 Absents : 3 Votants : 26</p>	<p>L'an deux mille vingt, dix juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 03 juillet 2020</p>	<p style="text-align: center;">★ 21 JUL. 2020</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Orlane LABAT, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Marie-Ange KOFFEL à Magalie GRANDSIMON, Pascal NGUYEN à Philippe STREMLER, Morgane CARRA à Mathilde ESCLASSAN, Françoise MALEPLATE à Cynthia GONZALEZ</p> <p><b>ABSENTS</b> : Yvette LENFANT, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Malika BENSOUICI</p>		
<p><b>N° 4681</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Election des délégués suppléants pour l'élection sénatoriale de septembre 2020</b></p>	<p>Vu les dispositions du Code électoral, notamment ses articles L.284, L.288, L.289 et R.131 à R.148 ;</p> <p>Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020 et notamment son article 3 portant convocation des Conseils municipaux le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants ;</p> <p>Monsieur Le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 138 et R 141 du code électoral, les délégués suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que les délégués suppléants sont élus parmi les électeurs de nationalité française de la commune.</p> <p>Il indique que conformément à l'article L. 285 du code électoral, tous les membres du Conseil étant délégués de droit, le Conseil municipal doit élire 8 délégués suppléants</p> <p>Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.</p> <p>Les listes des candidats doivent être déposées auprès du Maire aux dates et heure fixées pour la séance de l'élection et jusqu'à l'ouverture du scrutin. Le dépôt d'une liste peut se matérialiser par le seul dépôt de bulletins de vote.</p> <p>Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire désigne Gilles DURET, Mathilde ESCLASSAN, Conseillers municipaux plus âgés, Orlane LABAT et Xavier BERLUTEAU, Conseillers municipaux plus jeunes de l'Assemblée, pour composer le bureau électoral, conformément à l'article R.133 du code électoral.</p> <p>Puis, il constate qu'une liste de candidats est déposée, annexée à la présente délibération.</p> <p>Monsieur le Maire fait procéder au vote.</p>	

	<p>Le dépouillement de l'urne a donné les résultats suivants :</p> <p>Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0</p> <p>Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 26</p> <p>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0</p> <p>Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 26</p> <p><b><u>Ont été proclamés délégués suppléants</u> : MM Olivier CHAPRON, Nathalie CARLES-SALMON, Jérôme PUILLET, Elodie ALBA, Vincent SOUBIRON, Jessica MACALUSO, Michel GONZALEZ, Marie-Hélène DUBOIS.</b></p> <p>Le procès verbal a été établi et annexé à la présente délibération.</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 21 JUIL. 2020</p> <p>Affiché le : 22 JUIL. 2020</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 10 juillet 2020</p> <p style="text-align: center;"><b>Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</b></p> 